

Paris, le 28 février 2006 - n° 30/D130

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2006

ASSEMBLÉE PLENIÈRE
du 29 NOVEMBRE 2005

Conseil National de l'Information Statistique

29 novembre 2005

AVIS sur les programmes statistiques 2006

SOMMAIRE

	page
AVIS GÉNÉRAL	5
 AVIS DES FORMATIONS DU CNIS	
• AGRICULTURE	10
• COMMERCE, SERVICES	11
• DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE	12
• ÉDUCATION, FORMATION	13
• EMPLOI, REVENU	14
• ENVIRONNEMENT	15
• INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE.....	16
• MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS.....	17
• SANTÉ, PROTECTION SOCIALE	18
• STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES	20
• TRANSPORTS, TOURISME	21
• URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT	23
 Programmes examinés par les formations	 24
 SCRUTIN	 27

AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

AVIS GÉNÉRAL

Thèmes transversaux

1. Le Conseil se réjouit de la promulgation par la Commission européenne du **code de bonnes pratiques** adopté par le Comité du Programme Statistique. Ce code contribuera à la crédibilité de la statistique publique tant au plan européen que national.

2. Le Conseil réaffirme son attachement, en matière d'orientation de la statistique européenne, à l'existence d'une véritable **structure de concertation européenne** où toutes les catégories d'utilisateurs peuvent pleinement faire entendre leur point de vue. Il demande que la réforme du Comité consultatif européen de l'information statistique dans les domaines économique et social (CEIES) soit conforme à ces principes.

3. Le Conseil souhaite que la démarche européenne dite des **priorités négatives** s'effectue dans le cadre d'une méthode clairement explicitée, partagée par le plus grand nombre d'acteurs et qui prenne en compte leurs besoins d'information.

4. Le Conseil prend acte de la démarche de **construction d'indicateurs** liée à des dispositions légales. Cette démarche peut revêtir plusieurs formes : indicateurs de développement durable dans le cadre du projet de rapport triennal au Parlement, indicateurs liés à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (Lof), indicateurs de suivi d'une disposition législative particulière (loi en santé publique). Le Conseil souhaite une participation active et coordonnée des services statistiques publics à ces opérations dès le stade de leur conception. Il souhaite également que les apports et limites des indicateurs soient clairement explicités. Enfin, il demande à être tenu régulièrement informé des progrès de ces travaux afin de débattre des améliorations nécessaires du système d'information statistique.

5. Afin d'alléger la charge statistique pour les répondants tout en développant une information statistique finement localisée, le Conseil encourage les services statistiques ministériels à présenter, dans le cadre de l'article 7 bis de la loi de 1951 modifiée, des demandes d'**accès aux fichiers administratifs à des fins d'exploitation statistique**.

6. Le Conseil souhaite que la mise en place de mesures de **simplifications administratives** tienne compte des besoins d'information statistique afin qu'elle ne se traduise pas par un alourdissement excessif de la charge statistique, en particulier dans le cas du relèvement des seuils de déclarations bancaires et de la réforme des permis de construire.

7. Le Conseil prend acte de la volonté de l'Insee d'assurer la conservation du patrimoine détenu par sa bibliothèque et d'améliorer, en liaison avec les services concernés, **l'accès des utilisateurs à l'information produite par le système statistique public**. Il demande à être tenu informé des décisions qui seront prises à cet effet.

Commission nationale d'évaluation du recensement de population

8. Le Conseil a pris connaissance du programme de travail de la **Commission nationale d'évaluation du recensement de population**. Celui-ci porte sur le coût du recensement, qui doit pouvoir être apprécié dans la diversité des situations et la durée de l'opération. Il porte également sur l'organisation et la collaboration entre l'Insee et les communes pour la préparation et la réalisation de l'opération, sur l'évaluation de la qualité et des procédures de contrôle. Le Conseil souhaite être tenu régulièrement informé du résultat de ces travaux.

Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

9. . Le Conseil approuve les recommandations de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (CNNES). Celle-ci souhaite que la **nomenclature d'activités française** qui entrera en application au 1^{er} janvier 2008 réponde au mieux à l'ensemble des besoins nationaux et que son articulation avec la nomenclature européenne soit lisible pour les utilisateurs. Elle recommande par conséquent que la future NAF soit codée sur 5 caractères dont les 4 premiers seront ceux de la NACE.

Statistiques sociales

10. Le Conseil appuie la mise en place d'opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et encourage la constitution de bases de données thématiques d'origine administrative articulées autour de l'échantillon démographique permanent. Il sera particulièrement attentif aux conditions d'accessibilité à ces bases de données pour les chercheurs, dans le respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.

11. Le Conseil examinera avec intérêt les recommandations du groupe de travail sur les **niveaux de vie et les** inégalités dont le mandat, du fait des multiples dimensions de la pauvreté et des inégalités, recouvre les préoccupations de chacune de ses formations. Il souhaite qu'un équilibre soit trouvé entre le souci de comparabilité et la diversité des approches nécessaires. Le Conseil préconise une mise au point sur les indicateurs afin de rendre plus pertinent celui touchant aux prélèvements obligatoires et visant à satisfaire l'ensemble des besoins collectifs en matière d'information.

12. Le Conseil encourage les travaux menés par l'Observatoire national de la délinquance en collaboration avec l'Insee, utilisant de manière complémentaire enquêtes de victimation et exploitations de fichiers administratifs, afin de mieux appréhender **l'insécurité et la délinquance**, notamment en étant vigilant à sexuer les données.

13. Le Conseil a apprécié les interventions sur la perception et la mesure des variations de prix. Il souhaite que la réflexion engagée se poursuive afin de mieux comprendre les mécanismes complexes reliant **variations de prix et perception du pouvoir d'achat**. Il souhaite également qu'un effort d'information pédagogique soit fait sur ce thème auprès de l'ensemble des utilisateurs.

Le Conseil s'interroge sur la diversité des indicateurs récemment apparus qui, s'ajoutant à cette diversité, créent un risque de confusion sur la perception et la réalité de la mesure des prix.

Statistiques économiques

14. Le Conseil apprécie la meilleure prise en compte des statistiques d'entreprise dans les **comptes nationaux en base 2000**. Il souhaite que les modifications induites par ce changement de base fassent l'objet d'une communication adaptée aux besoins des utilisateurs, en particulier sur le site internet de l'Insee.

15. Le Conseil a pris connaissance du projet de refonte des **statistiques annuelles d'entreprise** (Resane) qui devrait permettre, à échéance 2009, d'alléger la charge de réponse des entreprises en utilisant au maximum les informations administratives disponibles. Ce projet devrait également améliorer les conditions de mise à disposition des données en termes de délais et de logique de diffusion. Resane devrait renforcer la pertinence des statistiques par une prise en compte des groupes d'entreprises et/ou de leurs sous-groupes, sur la base des recommandations que formulera fin 2006 le groupe de travail du Cnis mis en place à cette intention (1).

Le Conseil souhaite aussi que la pertinence des statistiques soit améliorée par une meilleure prise en compte des PME/PMI et de l'artisanat. A cette fin, il demande au groupe de travail du Cnis d'approfondir la définition des PME/PMI.

Le Conseil demande à être tenu régulièrement informé de l'avancement du projet Resane, notamment dans sa dimension "groupe d'entreprises".

(1) groupe de travail sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises

Statistiques régionales et locales

16. Le Conseil se félicite de la tenue de la rencontre sur la **décentralisation** à Rennes le 13 mai et de la qualité des débats dans les ateliers thématiques. Le Conseil considère que la statistique publique doit aider les acteurs publics locaux, en particulier à l'échelon régional, à disposer des informations dont ils ont besoin pour assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques de leur compétence. Il entend organiser, dans le cadre des procédures de travail du Cnis, un suivi permanent de la demande régionale entraînée par les lois de décentralisation.

17. Le Conseil valide les propositions du groupe de travail sur la **diffusion et l'utilisation des données du nouveau recensement**, contenues dans le rapport déposé en septembre 2004 ; il a noté les enjeux s'attachant à ce que cette diffusion annuelle soit à la fois rapide et très pédagogique ; il considère que ces enjeux appellent des innovations dans la présentation et la communication des données, dont il demande à être informé en temps utile.

18. Le Conseil se félicite de l'avancement du projet "**base permanente des équipements**" devant aboutir en 2006 ; il rappelle qu'une telle source ne peut à elle seule remplacer les anciens inventaires communaux pour décrire un bassin de vie. Il demande qu'une proposition de dispositif d'observation complémentaire soit élaborée dès 2006 par les services producteurs concernés

19. Le Conseil considère que le panorama des besoins régionaux et locaux en matière de **statistiques structurelles d'entreprise** qui lui a été présenté correspond aux attentes des différentes catégories d'utilisateurs ; il examinera avec attention dans quelle mesure les futurs projets d'amélioration de la statistique d'entreprise contribuent à satisfaire ces besoins.

20. Le Conseil constate le besoin de prendre en compte la **dimension territoriale** dans de très nombreux domaines de la statistique. Pour y contribuer, il suggère la mise à l'étude d'indicateurs à l'échelle territoriale et locale.

21. Le Conseil encourage les services producteurs à poursuivre la mise au point d'**indicateurs statistiques infracommunaux** dans différents domaines permettant de suivre et d'évaluer les politiques urbaines et ce, grâce à la mobilisation de nombreuses sources administratives.

22. Le Conseil souhaite que la mise en place de la LOLF, qui pourra fournir de nouveaux indicateurs statistiques régionaux, permette de progresser vers une meilleure connaissance des **dépenses de l'Etat par région**, en tenant compte des besoins prioritaires des utilisateurs dans l'évaluation des conséquences de la décentralisation.

23. Le Conseil a pris connaissance avec satisfaction des progrès effectués dans la connaissance de **l'emploi des collectivités territoriales** ; il a noté l'existence de difficultés non encore résolues (localisation géographique fine, emploi induit dans des organismes financés par les collectivités locales,...) et demande que des solutions soient mises à l'étude.

24. Le Conseil examinera avec beaucoup d'intérêt les résultats régionaux et locaux des **extensions de l'enquête nationale sur le logement** qui vont être conduites en 2006 auprès des ménages ; il considère cette vague d'enquête comme un test de l'utilité d'un tel dispositif associant collectivités locales et système statistique public, dispositif pouvant s'appliquer ultérieurement à d'autres domaines, comme les transports en 2007.

Par ailleurs, le Conseil encourage les efforts méthodologiques en vue de mieux connaître les différents modes d'habitat et d'occupation des logements, notamment la « multirésidentialité ».

25. Le Conseil approuve les orientations qui lui ont été présentées concernant le traitement des **enquêtes régionales portant sur l'impact** de la situation d'une entreprise ou d'un établissement de grande taille par rapport à un bassin d'emploi donné. Il considère que ces enquêtes relèvent de la statistique publique, et que les éventuelles questions de secret statistique qui leur sont afférentes doivent être traitées au sein du comité du secret.

26. Le Conseil prend acte du report en mars 2006 de l'ouverture du site internet de l'Insee dédié aux statistiques locales ("**Web Statistiques locales**") et demande que ce site soit un lieu de mise à disposition des sources statistiques publiques sur les territoires.

AGRICULTURE

1. Le Conseil salue les travaux entrepris pour **comparer les séries d'emploi** du SCEES et de la MSA. Il souhaite que les approfondissements nécessaires soient réalisés pour faciliter les comparaisons et éclairer ainsi toutes les différences de concept expliquant les écarts résiduels. Il souligne enfin tout l'intérêt d'une coopération accrue entre l'Insee, la MSA et le SCEES sur ces problématiques.
2. Le Conseil salue la suppression de l'enquête de mai sur le cheptel bovin et son remplacement par l'exploitation du fichier de la Base Nationale d'Identification bovine. Plus généralement, il encourage le SCEES à **poursuivre dans cette voie d'exploitation des fichiers administratifs** afin d'alléger la charge de réponse pour les entreprises agricoles.
3. Le Conseil se félicite des travaux méthodologiques engagés, en collaboration entre le SCEES, l'IFEN et l'ADEME, sur les **statistiques des déchets issus de l'agriculture**. Il encourage ces services à poursuivre leurs travaux dans la voie d'une utilisation de données existantes afin de répondre aux exigences du règlement communautaire.
4. Le Conseil souligne la qualité des travaux réalisés par le Ministère de l'Agriculture permettant de qualifier les **résultats du RICA**. Il réaffirme tout l'intérêt qu'il porte à cette opération majeure de la statistique agricole et encourage les efforts du Ministère de l'Agriculture pour développer et améliorer la qualité de l'échantillon. Il attend avec intérêt les premiers résultats relatifs à la pluriactivité et aux revenus extérieurs de l'exploitation agricole, travail réalisé par l'INSEE.
5. Le Conseil se félicite de pouvoir obtenir des données récentes de **consommations d'énergie** des agriculteurs grâce à l'ajout de questions dans la fiche RICA.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2005 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil **approuve le plan de sélection de l'échantillon 2005 du RICA**. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.

COMMERCE, SERVICES

1. Le Conseil appuie les efforts mis en œuvre pour élargir le champ des **enquêtes sur les prix des services**, en conformité avec le programme de travail européen. Il souhaite être tenu informé de façon détaillée de l'avancement de ce chantier fondamental pour le suivi des secteurs des services.
2. Le Conseil reconnaît l'intérêt des travaux menés pour mesurer l'importance du commerce réalisé par les entreprises indépendantes regroupées dans les **réseaux d'enseigne**, afin d'aboutir à une appréhension plus pertinente du commerce indépendant organisé. Il encourage l'Insee à poursuivre ses travaux sur ce domaine et souhaite être tenu informé des premiers résultats de l'enquête auprès des réseaux d'enseigne et consulté sur la mise en place d'un suivi régulier des réseaux.
3. Le Conseil souligne l'importance du prochain **changement de nomenclatures d'activités** à échéance de janvier 2008 qui devrait, dans l'ensemble, permettre un meilleur suivi des activités tertiaires selon des catégories harmonisées au niveau international. Il souhaite que la préparation de ce changement permette une mise à jour des nomenclatures détaillées de collecte, lesquelles tiennent notamment compte du rapport fait sur le suivi du marché intérieur présenté au Cnis en 2004. Il souhaite que ce chantier important soit conduit en étroite concertation avec les organismes professionnels et les partenaires sociaux.
4. Le Conseil marque son intérêt pour l'enquête menée sur **les points de vente du commerce de détail** et demande que les résultats de cette enquête lui soient présentés ainsi que, plus largement, le dispositif de suivi de l'équipement commercial.
5. Le Conseil marque son intérêt pour les dispositifs d'**indicateurs conjoncturels quantitatifs sur le tertiaire** et demande à être informé de leur évolution en tenant compte des besoins des utilisateurs. Ceci concerne l'ensemble constitué par l'exploitation des déclarations de chiffre d'affaires pour la TVA et par les enquêtes statistiques complémentaires comme l'enquête mensuelle commerce services (EMCS) et l'enquête mensuelle sur l'activité des grandes surfaces alimentaires (EMAGSA).
6. Le Conseil souligne l'intérêt du premier chiffrage des comptes des « **institutions sans but lucratif** » (**ISBL**), réalisé à partir de l'exploitation des fichiers administratifs des Déclarations de Données Sociales (DADS). Il marque son intérêt pour l'amélioration du suivi statistique des ISBL. Il souhaite notamment que l'on poursuive l'exploitation des DADS pour actualiser ce chiffrage et que l'on améliore le classement par activité des associations à l'occasion du changement de nomenclatures. Il souhaite que l'on examine la faisabilité d'enquêtes spécifiques à ces unités, secteur par secteur.

DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

1. Le Conseil a pris connaissance du programme de travail de la **Commission nationale d'évaluation du recensement de population** et souhaite une information régulière sur ses travaux.
2. Le Conseil encourage la Commission nationale d'évaluation du recensement de population à examiner les possibilités visant à la mise en place d'**enquêtes associées au recensement** (type enquête famille ou HID) dès le début du nouveau cycle de collecte en 2009. Il souhaite également que soit étudiée la possibilité d'utiliser dès que possible le recensement comme base de sondage d'enquêtes post-censitaires.
3. Le Conseil encourage la réalisation d'une enquête méthodologique sur le « consensus » autour des indicateurs de pauvreté non monétaire afin d'évaluer le degré d'accord des enquêtés avec les choix d'items effectués par les concepteurs d'enquêtes pour **mesurer les situations de pauvreté monétaires ou non monétaires** ; il suivra avec intérêt les résultats de cette enquête qui devrait pouvoir éclairer la réflexion sur la signification et les usages des indicateurs sociaux.
4. Le Conseil suivra avec intérêt les préparatifs de l'enquête sur les **populations immigrées et leurs descendants** réalisée par l'Insee en collaboration avec l'Ined afin de mieux comprendre dans quelle mesure l'origine est facteur d'inégalités et de discriminations.
5. Le Conseil suivra avec intérêt les progrès du projet de refonte de l'**échantillon démographique permanent** visant à renforcer les outils d'analyse longitudinale dans le respect des règles de confidentialité.
6. Le Conseil approuve la méthode de travail de l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) visant à associer les administrations et les instituts de recherche afin de faire des propositions d'amélioration des outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées**.
Il demande à être tenu informé des travaux de l'Observatoire et souhaite que celui-ci dispose des moyens nécessaires pour poursuivre et approfondir les travaux engagés. Il portera une attention particulière à l'amélioration de la connaissance de l'ensemble des composantes des flux migratoires et de la comparabilité internationale des indicateurs ainsi qu'à la question de la comptabilisation des étudiants étrangers.
7. Le Conseil a pris note de la mise en place d'une mission de l'inspection générale de l'Insee sur l'**organisation de la concertation sur le thème du niveau de vie et des inégalités** ; il suivra avec attention les travaux préconisés par cette instance.
8. Le Conseil recommande que les enquêtes statistiques publiques prennent en compte, le plus possible, l'information statistique nécessaire à l'établissement d'**indicateurs de la LOLF** et cela, afin d'éviter d'alourdir la charge globale des enquêtes.

EDUCATION, FORMATION

1. Le Conseil a enregistré les progrès du projet "Base nationale des identifiants élèves" (BNIE) visant à attribuer un **numéro unique aux élèves dans tout le système éducatif**. Il recommande que ce numéro soit effectivement utilisé non seulement à l'Education nationale mais aussi dans les établissements dépendant des autres ministères afin de favoriser le suivi des élèves.
2. Le Conseil souhaite que les transferts de compétences aux régions et aux départements en matière de gestion du système éducatif ne tarissent pas les sources statistiques permettant à la fois une évaluation nationale du système et la comparabilité entre situations locales ; la gestion partagée du système éducatif doit s'accompagner au contraire de la mise en place d'un **système d'information partagée**.
3. Le Conseil souhaite que les réflexions animées par la DGEFP sur la formation professionnelle continue et par la Dares sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) se poursuivent et permettent la mise en place rapide de **systèmes d'information renouvelés et harmonisés** entre les différents ministères concernés.
4. Le Conseil encourage la démarche engagée en vue de réaliser, dans le cadre du Cnis, une mise à jour et une amélioration de la documentation d'application de la **nomenclature des spécialités de formation** sous la conduite de l'Insee. Par ailleurs, le Conseil note que la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) est chargée de la révision de la **nomenclature des niveaux de formation** ; il souhaite que le Cnis soit associé à la concertation qui va s'engager à cet effet.
5. Le Conseil encourage le développement de travaux d'**évaluation systématique des résultats des élèves** ; il souhaite aussi qu'une réflexion s'engage sur les méthodes, y compris statistiques, qui permettraient de mieux appréhender les pratiques éducatives.
6. Le grand débat sur l'école a montré l'intérêt d'une **valorisation à grande échelle de l'information statistique sur le système éducatif** : le Conseil encourage les efforts engagés, en complément de la diffusion gratuite sur l'internet, en vue d'améliorer et de diversifier les supports de vulgarisation et leur appropriation par les différents acteurs.

EMPLOI, REVENUS

1. Le Conseil attend avec intérêt la mise en ligne gratuite sur le site insee.fr des fichiers de données individuelles des résultats des trois premières années de l'**enquête emploi en continu** et souhaite que toute la documentation nécessaire à une bonne appropriation de ces résultats par les utilisateurs soit disponible simultanément.
2. Le Conseil continue à suivre avec une grande attention l'avancement des différents projets en cours devant contribuer à l'horizon 2007-2008 à un **système cohérent d'information sur l'emploi et les revenus d'activité** (SIERA) : projet « Epure2-Non Salariés » sur l'ensemble du champ du privé ; projet de refonte du système d'information sur les agents des services publics ; projet d'enquêtes annualisées sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Il souhaite que les retards affectant certaines des étapes de ces projets ne remettent pas en cause les objectifs visés à moyen terme d'un système fournissant, dans des délais raccourcis, des données de meilleure qualité, et d'accès plus aisé.
3. Le Conseil souhaite vivement qu'à l'horizon 2009, le dispositif Estel soit effectivement en capacité de fournir des **estimations de personnes en emploi à des niveaux géographiques et sectoriels fins**, venant remplacer les estimations actuelles fondées sur le recensement de 1999. Il demande à être tenu informé de l'avancement des différentes étapes du projet.
4. Le Conseil souhaite un prolongement des efforts visant à une meilleure connaissance de **toutes les composantes de la rémunération des dirigeants salariés**.
5. Le Conseil note avec intérêt la volonté du système statistique public de faire évoluer le **système d'information sur les demandeurs d'emploi**. Il suivra avec attention, d'une part l'avancement de la refonte de l'application Nostra, et d'autre part les innovations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale : dossier unique du demandeur d'emploi permettant un meilleur suivi des trajectoires individuelles et remontée d'information statistique en provenance des organismes privés de placement.
6. Le Conseil se réjouit de la reprise des travaux sur les **bilans formation-emploi**, cadre d'analyse partagé des trajectoires de jeunes allant de l'école à l'emploi qui permet de confronter les résultats des diverses sources relatives aux sorties du système éducatif et à l'insertion sur le marché du travail. A ce titre, il suivra avec beaucoup d'intérêt en 2006 la réalisation des enquêtes « Génération » et « Entrée dans la vie active ». Par ailleurs, le Conseil souligne l'importance de l'actualisation des nomenclatures, en vue d'améliorer la qualité des bilans Formation-Emploi.
7. Le Conseil encourage fortement le développement des informations relatives aux **conditions de travail et à la santé**, à travers l'exploitation de l'enquête SUMER réalisée en 2003, la mise en œuvre de l'enquête « Conditions de travail » de 2005 et la préparation coordonnée de l'enquête « Santé et itinéraires professionnels » et de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2007. Le Conseil appuie également les objectifs d'amélioration et de centralisation des sources administratives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.
8. En matière de relations professionnelles, le Conseil souhaite être informé des modalités de valorisation de l'enquête **REPONSE** réalisée en 2005. Il exprime aussi son soutien à la réalisation du projet d'enquête sur les « **Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)** » dont la collecte est prévue, dans le secteur public comme dans le secteur privé, fin 2005-début 2006 pour son volet entreprise et fin 2006 pour son volet salarié.

ENVIRONNEMENT

1. Pour répondre à la **stratégie nationale pour la biodiversité** et aux **engagements internationaux de la France**, le Conseil encourage le système statistique public à mettre en place un dispositif d'observation pérenne représentatif de la biodiversité et de son évolution. Ce dispositif devra se faire avec tous les organismes concernés par le sujet et mobiliser au mieux les données déjà existantes.
2. Pour satisfaire les demandes d'information exigées par la **Directive cadre sur l'eau**, le Conseil recommande une mobilisation de toutes les sources d'information, notamment d'origine statistique, administrative, voire professionnelles, y compris au niveau des bassins hydrographiques, de façon à assurer la cohérence des informations au niveau national et à gérer au mieux les ressources existantes.
3. Dans le cadre de la transposition en droit français de la directive européenne, le Conseil approuve le principe de l'accès renforcé à **l'information sur l'environnement** dans le respect de la confidentialité des réponses individuelles aux enquêtes, condition indispensable à l'exercice de l'observation statistique.
4. Le Conseil rappelle que, pour répondre aux obligations du protocole de Kyoto, le système national d'**inventaire officiel des émissions de gaz à effet de serre** doit être adapté dans ses méthodes. Il demande à être tenu informé de l'état d'avancement de cet inventaire avant que la méthodologie soit arrêtée.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ENERGIE

1. **Le Conseil encourage le système statistique public à poursuivre les travaux engagés visant à mieux prendre en compte les** besoins d'information des entreprises sur les marchés.
2. Le Conseil appuie les efforts engagés, tant par le Sessi que par le Scees en concertation avec les organisations professionnelles, pour satisfaire pleinement aux **exigences du règlement Prodcom**, aux objectifs desquels il rappelle son attachement, en matière de délai et de couverture et ce, afin de permettre à la France de tenir ses engagements en matière d'obligation européenne.
3. Le Conseil renouvelle son soutien au développement des opérations de **collecte sécurisée par internet** permettant notamment de faciliter le travail de réponse des entreprises. Il note avec satisfaction la progression des taux de réponse enregistrés selon ce mode de collecte, que ce soit au Sessi ou à l'Insee, et encourage la mise en place d'une prochaine expérimentation au Scees pour une enquête mensuelle de branche.
4. A l'issue d'un premier exercice de transition portant sur l'année de constat 2004, le Conseil soutient la mise en place d'un dispositif de recueil pérenne d'informations permettant la production de **statistiques sur les déchets** à un rythme biennal, conformément aux exigences de la réglementation européenne. Il encourage à trouver le meilleur équilibre entre l'utilisation de sources administratives, d'enquêtes statistiques ou d'estimations, afin de limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises.
5. Le Conseil encourage les services enquêteurs à mener, sous la coordination de l'Insee, l'ensemble des travaux nécessaires visant à préparer puis à faciliter l'intégration des **nouvelles nomenclatures d'activités et de produits** dans l'appareil statistique, afin de tenir les délais de mise en œuvre définis lors des négociations internationales.
6. Le Conseil note avec satisfaction la pérennisation du dispositif de **suivi de la charte de qualité** des enquêtes de branche mis en place par le Scees et par le Sessi, qui se manifeste par la réalisation d'un bilan annuel. Conformément à son avis de moyen terme, il réitère son soutien à la production régulière des indicateurs convenus, en concertation avec les organisations professionnelles, afin de mesurer les améliorations enregistrées notamment en matière de respect ou de réduction des délais, en lien avec la réglementation européenne.

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

1. Le Conseil se félicite de la **publication des comptes financiers trimestriels** et souhaite être tenu informé des travaux prochains sur les diverses utilisations qui en sont faites.
Il enregistre notamment avec satisfaction la reprise prévue courant 2005 de la publication **du taux d'intermédiation financière** sous une forme trimestrielle ; il suivra également avec intérêt les travaux de mise en cohérence de l'ensemble des produits financiers trimestriels.
2. Le Conseil encourage la direction générale de la comptabilité publique à élaborer des **comptes financiers trimestriels des administrations publiques**, en particulier sur le champ des organismes de sécurité sociale.
Ceci permettra, d'une part, de publier la dette et les comptes financiers dans des délais compatibles avec les règlements européens, d'autre part, d'améliorer la fiabilité des comptes financiers trimestriels réalisés par la Banque de France.
3. Le Conseil se félicite des travaux importants entrepris afin d'améliorer la **connaissance des émissions et de la détention des titres**. Il souligne l'importance de l'élaboration d'un « qui à qui » sur les titres afin de permettre l'établissement de comptes consolidés.
4. Le Conseil exprime une nouvelle fois le souhait que la **diffusion des statistiques régionales et locales sur les dépôts et crédits** soit reprise par la Banque de France.
5. Le Conseil approuve les conclusions du groupe de travail chargé de la **mesure des échanges internationaux de services**.
Il exprime sa préoccupation vis-à-vis des menaces pesant sur le maintien de la qualité des statistiques d'échanges internationaux de services consécutive à l'élévation future, vraisemblablement le 1^{er} janvier 2008, du seuil d'exemption de déclarations des banques au titre de la balance des paiements.
Dans ces conditions, le Conseil soutient la recommandation de mise en œuvre d'une enquête nouvelle, couvrant une population d'entreprises réalisant des transactions de montant plus réduit, et visant à estimer les échanges internationaux de services qui ne sont pas couverts par la collecte réalisée auprès des entreprises DDG (déclarants directs généraux). Il prend note de l'attachement du groupe à l'examen attentif du rapport coûts/avantages de cette option dans l'analyse de l'ampleur, de la périodicité et des modalités pratiques de mise en place de cette enquête.
Par ailleurs, afin d'affiner la ventilation sectorielle et géographique des échanges de services et répondre aux demandes des organisations internationales, le Conseil encourage la mise en œuvre d'enquêtes nouvelles auprès des entreprises de tous les secteurs d'activité (industrie, construction, transport, tertiaire, agroalimentaire), sur le seul thème des échanges internationaux de services, et dont la périodicité doit être définie (quinquennale par exemple). Il prend note que l'instauration d'une telle enquête devra être précédée d'une analyse fine des coûts engagés, relativement aux avantages qu'elle procurerait.

SANTE, PROTECTION SOCIALE

1. Afin de répondre au projet de règlement européen, le Conseil encourage la réflexion engagée par la Drees et l'Insee en vue de mettre en place une nouvelle **enquête sur la santé et le handicap** à échéance 2008-2009 dans un cadre cohérent avec les autres enquêtes menées en France sur la santé et le handicap.
2. Le Conseil suivra avec intérêt la constitution, à partir du SNIIR-AM, d'un **échantillon inter régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie** (EPIB-AM) et recommande que les différentes catégories d'utilisateurs puissent avoir un large accès à ces données individuelles à des fins de traitement statistique dans le respect des règles de confidentialité.
3. Le Conseil encourage les opérations visant à améliorer la connaissance des **dispositifs de protection complémentaire d'assurance maladie** et demande qu'une concertation se mette en place visant à la constitution d'échantillons de données individuelles à des fins d'exploitation statistique.
4. Le Conseil encourage la réflexion méthodologique engagée par la DREES et la DARES afin de mettre en place un dispositif d'observation de la **gestion par les entreprises des problèmes de santé de leurs salariés âgés**, dans le cadre notamment de leur politique de gestion des âges (recours aux dispositifs de protection sociale et/ou de prévoyance,...).
5. Le Conseil suivra avec attention les efforts entrepris afin d'améliorer les systèmes d'information liés à la déclaration et à la prise en charge des **accidents du travail et des maladies professionnelles** ; il souhaite qu'un large accès aux informations administratives disponibles soit assuré aux chercheurs, statisticiens et épidémiologistes dans le respect des règles de confidentialité.
6. Dans le contexte d'une décentralisation accrue, le Conseil renouvelle son soutien à la réflexion engagée par la CNAF sur la question des territoires pertinents pour les politiques sociales. Il souhaite qu'un système d'informations partagées assure une **connaissance cohérente des politiques mises en œuvre au plan local**.
7. Le Conseil souhaite être tenu informé des progrès réalisés dans la mise en place de la **base permanente d'équipements dans le domaine de la santé et de la protection sociale**. Il sera particulièrement attentif à ce que l'accès à cette information soit facilité pour les différentes catégories d'utilisateurs ainsi qu'à la qualité de l'information.

Par ailleurs, la formation "Santé, protection sociale" s'associe aux avis proposés par les formations suivantes :

FORMATION EMPLOI, REVENUS - Avis n° 7

Le Conseil encourage fortement le développement des informations relatives aux **conditions de travail et à la santé**, à travers l'exploitation de l'enquête SUMER réalisée en 2003, la mise en œuvre de l'enquête « Conditions de travail » de 2005 et la préparation coordonnée de l'enquête « Santé et itinéraires professionnels » et de l'enquête complémentaire à l'enquête emploi 2007. Le Conseil appuie également les objectifs d'amélioration et de centralisation des sources administratives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

FORMATION DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE - Avis n° 2

Le Conseil encourage la Commission nationale d'évaluation du recensement de population à examiner les possibilités visant à la mise en place d'**enquêtes associées au recensement** (type enquête famille ou HID) dès le début du nouveau cycle de collecte en 2009. Il souhaite également que soit étudiée la possibilité d'utiliser dès que possible le recensement comme base de sondage d'enquêtes post-censitaires.

STATISTIQUES REGIONALES ET LOCALES

Voir avis général page 8

TRANSPORTS, TOURISME

Préambule

Le Conseil regrette de ne pas avoir été consulté sur le projet de décret permettant le recours aux forces de l'ordre pour sécuriser la réalisation d'enquêtes au bord des routes. En effet, la formation transports-tourisme avait émis depuis deux ans des avis sur ce sujet.

TRANSPORTS

1. Compte tenu de la décentralisation d'une part, du développement du débat public autour des projets d'infrastructures de transport d'autre part, le Conseil souhaite voir se développer la **mise à disposition de données localisées**, indispensables à des études à un niveau géographique fin.

2. Le Conseil rappelle l'intérêt qu'il porte aux prix de transport pour les voyageurs et les marchandises en vue d'une meilleure compréhension des marchés libéralisés, nécessaire à l'Etat régulateur. Il salue les travaux engagés sur la **renovation de l'indice des prix dans le transport aérien de voyageurs** et souhaite être tenu informé des résultats de ces travaux.

3. Le Conseil recommande que les grandes **enquêtes thématiques** (utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, innovation,...) prennent la pleine mesure des spécificités du secteur des transports.

4. Le Conseil réitère son soutien aux services statistiques pour le **renouvellement en 2007 de l'enquête «transport»**. Il souhaite être tenu informé de la réflexion engagée en vue de réaliser ultérieurement cette enquête en continu.

TRANSPORTS, TOURISME

5. Le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à une **amélioration de la statistique d'entreprise** dans le domaine du transport et du tourisme en termes de qualité et de délais ; il encourage les services statistiques à mobiliser plus largement des sources administratives existantes afin d'alléger la charge statistique.

6. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt de l'avancée concrète des travaux consécutifs aux recommandations du groupe de travail sur les **enquêtes au bord des routes**. Il souhaite que la première expérimentation régionale menée par l'ORT de Bretagne soit évaluée puis étendue à d'autres régions et que la réflexion méthodologique se poursuive avec l'appui de l'Insee.

TOURISME

7. Le Conseil demande que l'ensemble des services statistiques concernés se mobilise afin d'assurer le maintien du suivi des déplacements dans la journée dans le cadre du panel "**Suivi de la demande touristique**".

8. Le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement de la première phase de l'**enquête mensuelle auprès des visiteurs de l'étranger** (EVE) et souhaite que les services concernés poursuivent leurs efforts en vue d'améliorer la méthodologie de l'enquête.

9. Le Conseil réitère sa demande pour que l'observation de la fréquentation hôtelière et des campings soit étendue à de **nouvelles catégories d'hébergement** collectif afin d'améliorer la connaissance de l'ensemble des hébergements touristiques et de répondre au règlement européen.

10. Le Conseil souligne l'intérêt du groupe de travail mis en place par l'Insee sur la **méthodologie des estimations d'emploi dans le tourisme**. Il souhaite être tenu au courant des résultats de ces travaux.

11. Le Conseil souligne la bonne coordination entre l'Insee et le ministère du tourisme pour la réalisation de l'**enquête vacances** 2004. Il souhaite que la réforme des enquêtes EPCV, entreprise par l'Insee, ne remette pas en cause le principe d'une enquête vacances tous les 5 ans.

URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

1. Le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider son dispositif de **suiti statistique de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire. Il réaffirme l'importance des informations permettant de caractériser le projet de construction : type d'ouvrage, taille en termes de surface et de nombre de logements dans le cas du résidentiel, destination des locaux non résidentiels, catégorie de maître d'ouvrage. Ces données sont en effet essentielles pour l'aide à la décision et pour l'évaluation des politiques publiques.
2. Sur l'échéance 2007 de **la révision des nomenclatures**, le Conseil note avec satisfaction que certaines des propositions françaises relatives au secteur du bâtiment et des travaux publics devraient être reprises au niveau européen, ce qui permettra de progresser vers une meilleure comparabilité internationale. Si toutes ces propositions ne pouvaient être retenues, il souhaite que la version française de la nomenclature d'activités ait le niveau de détail suffisant pour pouvoir en tenir compte.
3. Le Conseil encourage l'Insee et le ministère de l'équipement à poursuivre leurs travaux pour une rénovation en profondeur de la méthodologie de **l'indice du coût de la construction**. Il souhaite être tenu informé des avancées sur le nouveau traitement du champ de la maison individuelle.
4. Le Conseil encourage le développement des outils statistiques pour la **connaissance des marchés locaux de l'habitat ou pour l'évaluation des besoins en logement**. Il souligne l'intérêt d'une meilleure prise en compte de la dimension locale de l'information notamment sur le parc de logement, la diversité de l'offre, la relation entre l'offre et la demande et la mixité sociale.
Par ailleurs, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des différents maillages infra-communaux dans les sources statistiques sur le logement.
5. Le Conseil souhaite que les grandes **enquêtes thématiques** (utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, innovation, etc.) prennent en compte les spécificités du secteur de la **construction**.
6. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour construire un système d'information cohérent et complémentaire sur le **parc locatif social**. Des progrès sont attendus en 2006 pour une meilleure localisation du parc et un allégement à terme de la charge d'enquête pour les organismes.
7. Le Conseil rappelle qu'il accorde une grande importance au projet de **suiti finement localisé des marchés immobiliers**. Il souhaite que les conditions de mise à disposition des bases de données constituées à partir des actes notariés soient étudiées avec l'administration fiscale afin d'améliorer les statistiques localisées au moindre coût.

**PROGRAMMES 2006 EXAMINÉS PAR LES FORMATIONS DU CNIS
AU COURS DE L'ANNÉE 2005**

RÉPARTITION PAR FORMATION

AGRICULTURE

- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES ;
Direction des pêches maritimes et aquaculture
- . INSEE : Division agriculture
- . MSA

DÉMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

- . INSEE : Départ. de la démographie ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages ; Unité Recensements de la population
- . Ministère de la Justice : S/direct. de la statistique, des études et de la documentation
- . Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire :
Direction centrale de la police judiciaire
- . Ministère de la Culture et de la Communication : DEP
- . Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative : DPA
- . INED

EMPLOI, REVENUS

- . INSEE : Départ. emploi et revenus d'activité ; Départ. des prix à la consommation, des ressources et conditions de vie des ménages
- . Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement : DARES
- . Ministère de la Fonction publique : DGAFP
- . CEE
- . CEREQ, Départ. Entrée dans la vie active
- . ANPE
- . CNFPT

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

- . INSEE : Départ. système statistique d'entreprises ;
Départ. de l'industrie et de l'agriculture ;
Division des enquêtes de conjoncture
- . Ministère délégué à l'Industrie : SESSI ; Observatoire de l'énergie
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales :
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : SCEES
- . Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEP
- . Ministère de la Défense, Bureau des études statistiques
- . Premier Ministre : DDM

COMMERCE, SERVICES

- . INSEE : Départ. des activités tertiaires ; Division des enquêtes de conjoncture
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)
- . Premier Ministre : DDM
- . Banque de France

ÉDUCATION, FORMATION

- . Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEP
- . Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement : DARES, sous-direction du suivi de l'évolution des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle
- . Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : DGER
- . CEREQ

ENVIRONNEMENT

- . IFEN
- . ADEME
- . Tous services statistiques concernés

MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

- . Banque de France
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGCP ; INSEE
- . Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales : DGCL
- . Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : DEP

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

- . Ministère de la Santé et des Solidarités : DREES
- . INSEE : Départ. de la démographie
- . CNAF
- . CNAM-TS
- . CNAV
- . MSA
- . IRDES

SYSTÈME PRODUCTIF ⁽¹⁾

- . INSEE : Unité répertoire et démographie des entreprises et des établissements
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : DGDDI
- . Tous services statistiques concernés

URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

- . Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : Direction des affaires économiques et internationales, SESP ; DGUHC (Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction)
- . INSEE : Div. logement ; Départ. de la conjoncture ; Départ. de l'industrie et de l'agriculture
- . Ministère des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales : Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

STATISTIQUES RÉGIONALES ET LOCALES

- . Ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire : Départ. des études et des statistiques locales de la DGCL
- . Insee : Réseau de l'action régionale du DAR
- . Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : Direction générale de la comptabilité publique - 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local

TRANSPORTS, TOURISME

- . Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer : Direction des affaires économiques et internationales, SESP, en liaison avec les services concernés ;
- . Ministère délégué au tourisme : Direction du tourisme
- . INSEE : Départ. des activités tertiaires

(1) Les projets de programmes relatifs au système productif sont présentés à la réunion de programme de la formation "Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie", dans la mesure où la formation "Système productif" se réunit, comme chaque année, à l'automne.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CNIS
du 29 NOVEMBRE 2005

SCRUTIN

LE PROJET D'AVIS PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
A ÉTÉ AMENDÉ EN SÉANCE

**LE PRÉSENT AVIS CONCERNANT LES PROGRAMMES
STATISTIQUES 2006**

A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ MOINS 5 VOIX CONTRE

Le vote "contre" des représentants du MEDEF, de la CGPME et de l'ACFCI porte sur
le point 25 de l'avis général
(relatif aux enquêtes régionales portant sur l'impact de la situation d'une entreprise ou d'un
établissement de grande taille par rapport à un bassin d'emploi donné).